

QUEBEC AND NEW BRUNSWICK RAILWAY

The Bill intituled: "An Act to incorporate the Quebec and New Brunswick Railway Company" was read a second time.

The House went into Committee on the Bill, Mr. Casault in the chair.

The Bill was adopted with one amendment.

The Bill was read a third time and passed.

INSOLVENCY ACT

Mr. Savary introduced a Bill intituled: "An Act to amend the Insolvency Act of 1869". He explained it was to relieve the Judges of the Supreme Court of Nova Scotia from certain duties imposed upon them by the Insolvency Act of 1869.

Read a first time.

THE TARIFF

The debate on the tariff resolutions was resumed.

Mr. Burpee denied that the people of New Brunswick had been unreasonable in their demands, but had given the Government a fair support in carrying out Confederation. It had been commonly reported that a gentleman holding a prominent position in New Brunswick had advised members from that Province to assist the Government of the day to pile on the agony, and so get rid of Confederation sooner. He had no wish to do that, and thought that New Brunswick members instead of demanding too much had been very forbearing. He deprecated invidious distinctions as to Public Works, which, he considered, should be treated on their own merits, and solely with reference to their general usefulness to the whole country. He opposed levying taxes on necessaries of life, as they fell with the most severity on the poorer classes. He thought the true policy was to tax more largely the luxuries of life and lessen those on the necessaries. That had not been done in New Brunswick, for immediately after Confederation taxes were put on the necessaries of life and on newspapers, causing dissatisfaction which still existed. Considerable revenues of New Brunswick had been derived from dues on vessels, which had been done away with to produce uniformity with Quebec, and this deficiency had to be made up by other duties. He advocated opening up new markets as a more effectual means of bringing about reciprocity, as it would show

CHEMINS DE FER DE QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Bill intitulé: «Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick,» est lu pour la deuxième fois.

La Chambre se transforme en Comité pour étudier le Bill; M. Casault préside.

Le Bill est adopté à la suite d'un amendement.

Le Bill est lu pour la troisième fois, puis adopté.

ACTE DE LA FAILLITE

M. Savary présente un Bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte de la faillite de 1869». Il explique que c'est dans le but de libérer les juges de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse de certaines fonctions qui leur sont imposées par la Loi de la faillite de 1869.

Le Bill est lu pour la première fois.

TARIF FISCAL

Le débat sur les résolutions concernant le tarif fiscal reprend.

M. Burpee nie que les gens du Nouveau-Brunswick se soient montrés déraisonnables dans leurs demandes, et affirme qu'ils ont plutôt donné un appui appréciable au Gouvernement dans la réalisation de la Confédération. Tout le monde sait qu'un monsieur très haut placé, au Nouveau-Brunswick, avait demandé aux députés de cette province d'aider le Gouvernement du jour à accélérer l'agonie de manière à en finir au plus tôt avec la Confédération. Il n'a aucunement l'intention d'agir ainsi, et trouve que les députés du Nouveau-Brunswick, loin d'être trop exigeants, se sont montrés très patients. Il déconseille les distinctions odieuses relativement aux Travaux publics qui, à son avis, doivent être jugés sur leur valeur propre, et uniquement en tenant compte de leur utilité pour le pays tout entier. Il s'oppose à l'imposition de taxes sur les articles de première nécessité, parce qu'elles frappent toujours plus durement les classes les plus pauvres. Il croit que la meilleure politique serait de taxer davantage les articles de luxe, et d'alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les articles essentiels à la vie. Ce n'est pas ce qu'on a fait au Nouveau-Brunswick, car, dès le début de la Confédération, on a imposé des taxes sur les objets de première nécessité et sur les journaux, ce qui a causé une insatisfaction qui dure encore. Le Nouveau-Brunswick retirait des recettes considérables des droits sur les navires, droits qui ont été supprimés pour créer la